



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
9	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
10	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
11	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
12	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
13	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
14	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
15	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
16	MERY	FONTAINE Nathalie	
17	MOUXY	PERSON Armelle	
18	ONTEX	CARRIER Christiane	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
21	SAINT OURS	ALLARD Louis	
22	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard	
23	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
24	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
25	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
26	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
27	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 JUIN 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 17 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 2 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2024
Exécutoire le : 09 JUIL. 2024
Publiée/Notifiée le : 09 JUIL. 2024
Visée le : 09 JUIL. 2024

HOMME ET BIOSPHERE

Demande de subvention pour le poste de « coordinateur » dans le cadre de la création d'une Réserve de biosphère autour du Lac du Bourget

Monsieur le Président rappelle que le projet « Réserve de biosphère - Grand Lac » a pour finalité principale, à travers la candidature à une désignation internationale (programme « Homme et Biosphère » de l'UNESCO), de définir une trajectoire de développement territorial basé sur la recherche d'un équilibre entre développement socio-économique et préservation de la biodiversité.

Le périmètre concerné par le projet de Réserve de Biosphère est le périmètre de l'agglomération Grand Lac, qui présente un patrimoine naturel et paysager de tout premier ordre.

Le dépôt de la candidature est prévu le 30 septembre 2024. Afin de poursuivre la structuration de la future réserve de biosphère en 2025, une demande de subvention peut être déposée auprès du Département de la Savoie.

Cette subvention viserait à financer une partie du poste de « coordinateur de la réserve de biosphère », requis pour assurer la mission afférente au dépôt de la candidature. Le coordinateur de la réserve de biosphère aura pour rôle de piloter les actions définies dans le plan de gestion, coordonner la gouvernance de la réserve de biosphère, conduire certains projets (Fauna Flora 30x30 à minima), accompagner les projets internes à Grand Lac sur les volets écologiques, ou encore participer aux activités du réseau MAB France.

Le coût total du poste estimé pour l'année 2025 est de 60 000 € HT. Il est proposé de demander au titre du Contrat Départemental de la Savoie, 50% du montant, soit 30 000 HT €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie, et auprès de tout autre organisme susceptible de financer le poste de coordinateur de la Réserve de Biosphère (Conseil régional, Etat, Union Européenne...).

Les crédits sont inscrits au budget principal de Grand Lac, au chapitre 012.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention auprès du Département de la Savoie ou d'autres organismes

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 26
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 2 juillet 2024,

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 17 : Demande de subvention pour le poste de " coordinateur " dans le cadre de la création d'une Réserve de biosphère autour du Lac du Bourget

Date de transmission de l'acte : 09/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2024

Numéro de l'acte : d5079 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240702-d5079-DE

Date de décision : 02/07/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions